



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021 à 20H30 DE LA COMMUNE D'ATTON

Etaient présents: Mmes CAPLA Ana, PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale,
M. RICHARD-MAUPILLIER Frédéric, PARMENTELAT Alain, PINTO Marcel,
SINTEFF Thierry, LANNO Jean-Christophe,

Etait(ent) excusé(s) : BARTHELEMY Jean-Etienne, BOYER Sébastien

Procuration : BARBELIN Jérôme à PAUCET Nathalie, HUET Fabrice à FABBRI Pascale, TACCONI Audrey à CURINA-PRILLIEUX Marlène

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry SINTEFF est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

OBJET n°01: Finances locales: subventions

Chemin piéton/voie douce entre ATTON et PAM

Demande de subvention au conseil régional, conseil départemental et CCBPAM

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'une voie douce/chemin piéton entre Atton et Pont-A-Mousson pour un montant prévisionnel de 99 463.46 € HT et sollicite une subvention auprès de la Région et de l'Europe, et de la CCBPAM.

OBJET n°02: Finances locales: subventions

Création écluses rue de Loisy

Demande de subvention au conseil départemental au titre du fonds des amendes de police

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'écluses rue de Loisy pour un montant prévisionnel de 11 504.10 € HT, et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental au titre du fonds des amendes de police

OBJET n°03: Autres domaines de compétences: Autres domaines de compétences des communes

Société SPL X démat – réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions et donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion

OBJET n°04: Finances locales: Décisions budgétaires

Indemnités allouées aux adjoints

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une indemnité de fonction aux quatre adjoints, au taux maximal.

OBJET n°05: Finances locales: contributions budgétaires

Taux des 2 taxes

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le taux des 2 taxes locales pour l'année 2021 :

Taxe foncière (bâti) : **27.79 %**

Taxe foncière (non bâti) : **20.28 %**

Soit un produit global attendu de **386 691 €**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021/21 du 12 avril 2021

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire d'ATTON,
Marlène CURINA-PRILLIEUX